

# LE PIRATAGE EST-IL DEVENU INUTILE?

***Game Of Thrones, Narcos, Transparent...* Ces séries sont disponibles en VOD ou à la télé, en haute définition et pour à peine quelques euros par mois. Moins cher, c'est illégal. Et souvent tout pourri.**

**L**i faisait partie des dix sites les plus consultés en France comme en Belgique. Sa fermeture, fin novembre dernier, a déclenché des milliers de réactions d'utilisateurs désespérés sur les réseaux sociaux, de type "Je déclare une journée de deuil national" ou encore "Mort en héros, tu laisseras à jamais une trace dans notre cœur". Zone-téléchargement proposait illégalement et gratuitement des milliers de films et de séries, mais aussi de la musique et des jeux vidéo. La bonne affaire! Le manque à gagner estimé serait de 75 millions d'euros. Passé entre les mailles du filet de la justice depuis son ouverture en 2010, il aura eu le temps de fédérer un large public (3,7 millions de connexions par mois et plus de 11.000 visiteurs par jour), et du même coup généré un joli petit pactole grâce à la publicité. Un million et demi d'euros de chiffre d'affaires par an, sans qu'aucun centime n'atterrisse jamais dans les poches des producteurs, acteurs, intermittents, scénaristes, caméramans, monteurs, etc.

Pour autant, coupez la tête d'une plate-forme si lucrative et il en naîtra des dizaines d'autres. C'est exactement ce qu'il s'est passé avec la fermeture de Zone-téléchargement, comme on l'avait déjà constaté avec l'arrêt de MegaUpload. Sans compter que le site lui-même est réapparu, une quinzaine de jours plus tard, reproposant tout son contenu. En toute illégalité, bien entendu. De fait, pour peu qu'on accepte parfois de regarder un film à la qualité d'image plus médiocre encore que celle d'une vieille VHS abîmée, il y a quasiment moyen de tout trouver.

Sauf que pour éviter de tomber du côté sombre de la force en téléchargeant soi-même des contenus piratés (voir encadré), il existe des dizaines d'options honnêtes

pour profiter de ses séries préférées. La première, la plus connue, s'appelle Netflix. Lancée en septembre 2014 en Belgique, elle a bien évolué et dispose désormais d'un catalogue quasiment infini, doté de productions maison comme *Stranger Things*, *The Crown* ou *Narcos*, de films parfois un peu datés il est vrai, mais aussi de nombreux documentaires de qualité et de séries dans tous les registres. Il y a de quoi faire.

## 100 MILLIONS D'ABONNÉS EN 2017

Le géant américain, mieux fourni en anglais qu'en V.O. sous-titrée d'ailleurs, est même devenu un outil de pression lors des ruptures. On ne compte plus le nombre d'utilisateurs qui se plaignent sur les réseaux sociaux que leur conjoint a changé le mot de passe en quittant la maison. Il faut dire qu'avec son prix attractif, entre 7,99 et 11,99 euros par mois pour la formule premium, la plate-forme de vidéos à la demande attire de plus en plus de consommateurs. Elle est d'ailleurs sur le point de franchir la barre des 100 millions d'utilisateurs à travers le monde. Pour continuer sa percée, Netflix a d'ailleurs annoncé qu'il investirait 6 milliards de dollars cette année dans des productions propres et dans des licences pour de nouvelles séries. Une recette largement imitée, à moindre échelle, par d'autres géants désireux de se partager le marché juteux qu'offre la SVOD (Subscription Video On Demand). La preuve avec Amazon notamment. La multinationale a déployé son système en Belgique en décembre dernier sous le nom d'Amazon Prime Video. Elle fonctionne exactement comme sa grande sœur, Netflix, et propose des séries et des films à regarder soit en streaming, soit hors ligne en les téléchargeant. Pour se démarquer, elle avance également des productions maison, comme *Transparent* qui conte le quotidien d'un homme retraité devenu femme depuis peu. Proposer ainsi des séries exclusives est une obligation pour attirer les spectateurs.

Mais ce n'est pas tout. Pour accéder à la plate-forme d'Amazon, il faut prendre un compte Premium facturé 49 euros par an, qui donne accès à de nombreux → autres avantages du géant d'e-commerce, comme la livraison de produits en un jour ouvré, l'emprunt d'e-books ou encore un espace de stockage illimité pour ses photos. Multiplier les accroches, disent les cerveaux du marketing. Plutôt bien pensé. Ce qui coince

par contre, c'est l'offre de vidéos qui est encore relativement limitée mais propose des séries de qualité comme *Sneaky Pete* ou encore *The Man In The High Castle*. Il va falloir mettre les bouchées doubles pour essayer de rattraper son retard, même si la multinationale compterait déjà près de 46 millions d'abonnés. Et ça ne va pas s'arrêter là! Selon une étude Digital TV Research, plus de 55 millions d'habitants d'Europe occidentale seront abonnés à la SVOD en 2021 - contre environ 33 millions aujourd'hui.

## HBO EN EXCLUSIVITÉ

Côté production de séries, s'il y en a un qui a tiré son épingle du jeu ces dernières décennies, c'est l'américain (encore) HBO. *Game Of Thrones*, *The Sopranos*, *The Wire*, *The Night Of...* Les succès se comptent en millions de téléspectateurs. Parce que oui, HBO c'est avant tout une chaîne de télévision payante, à l'américaine, et non pas une plate-forme de VOD. Pas de panique, pour retrouver ces contenus en toute légalité, il existe une option, belge cette fois: Be tv. La chaîne, qui dispose d'un accord exclusif, présente ces fictions de manière classique en diffusion linéaire, mais offre également un service de vidéos à la demande pour rattraper ces séries quand on le veut. Son catalogue s'est étoffé ces derniers mois des classiques de HBO, comme *The Wire* ou *The Sopranos*. Mais le vrai avantage, c'est de pouvoir retrouver les séries événements comme *Game Of Thrones* ou plus récemment *Westworld* avec Anthony Hopkins en même temps que sa diffusion américaine et ce pour 24,99 euros par mois. Ajoutez à cela la possibilité de s'abonner au service de SVOD français CanalPlay, pour les mêmes prix que Netflix, en passant par VOO. On y retrouve au minimum 150 films français, une offre qui complète bien celle de Netflix, assez pauvre à ce niveau-là.

✳ Marie Frankinet et Céline Zilliox

## Téléchargement gratuit ou streaming, que risquez-vous?

Quelles sont les chances que votre vie ressemble à un remake d'*Orange Is The New Black* à cause d'une consommation de séries en dehors du cadre légal (et souvent payant)?

### QUE DIT LA LOI?

Sans surprise, c'est totalement illégal.

*"C'est une infraction aux lois qui encadrent le droit d'auteur, avec le risque de devoir payer des dommages et intérêts aux ayants droit. C'est aussi une infraction pénale, résume Jeff Keustermans, avocat spécialisé*

en droit des médias et du divertissement.

*Durant un temps, il y avait l'idée que si l'on télécharge pour soi-même, comme personne privée, il n'y avait pas de problème, mais, suite à une décision de la Cour européenne, le droit a été modifié." À noter aussi que, si vous téléchargez via un client torrent (les*

fichiers sont éparpillés et échangés parmi les millions d'utilisateurs connectés), vous pouvez être considéré comme un grand distributeur de copies illégales.

### **DANS LES FAITS?**

*“Dans la pratique, personne ne fait rien. Seules les personnes qui exagèrent, qui commencent à distribuer, à vendre, sont inquiétées, concède Jeff Keustermans. En Belgique, il n’y a rien de comparable à l’Hadopi français, ce sont des organismes privés type Sabam qui s’occupent de ces questions et saisissent parfois le pouvoir judiciaire. Pour le streaming, ce sont les sites qui sont attaqués, par les personnes qui regardent.”* Méfiance, néanmoins, si ce

penchant pour des pratiques illégales relève chez vous de l’art de vivre et d’un refus systématique de payer pour consommer des biens culturels. Vous voilà totalement déchu de vos droits de vous plaindre de la qualité des programmes ou d’une éventuelle pénurie future. La création a un coût.

### **ET L’USAGE D’UN VPN?**

Le droit d’auteur est lié à un territoire. Faire croire au moyen d’un VPN (Virtual Private Network) que votre ordinateur se situe aux USA pour regarder des vidéos sur le site d’une chaîne américaine n’est pas légal, mais là encore, peu de risques d’être inquiété.